

DOSSIER D'INSCRIPTION

SELECTION D'ENTREE EN FORMATION

AIDE-SOIGNANT-E OU AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Rentrée de JANVIER 2027

PERIODE D'INSCRIPTION DU LUNDI 06 JUILLET AU VENDREDI 02 OCTOBRE 2026*
23h59* (délai de rigueur)

PHOTO

(Aagrafer)

ENVOI UNIQUEMENT PAR COURRIER :

IFPM du CHSF
40 avenue Serge Dassault
91106 CORBEIL-ESSONNES Cedex
(*Le cachet de la poste faisant foi)

Cochez votre formation :

☐ **AIDE-SOIGNANT-E**

☐ **AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

DIPLÔME-S DEJA OBTENU-S
(Permet de déterminer votre cursus de formation)

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM de naissance :

Prénom :

NOM marital :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Adresse postale :

.....

.....

Code postal :

VILLE :

Téléphone : / / / /

ADRESSE MAIL (EN MAJUSCULE) :

.....

☐ DEAP ☐ DEAMP ☐ ADVF ☐ MCAD ☐ CAP AEP ☐ VAE

☐ DE Ambulancier ☐ avant 2022 ☐ après 2022

☐ ASMS ☐ ARM ☐ DEAVS (Avant 2017)

☐ CAFAD ☐ CAFAMP

☐ DEAES
(Préciser la spécialité) :

☐ Bac ASSP ☐ avant 2022 ☐ après 2022

☐ Bac SAPAT ☐ avant 2022 ☐ après 2022

☐ Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

☐ Etudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'état infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

☐ Autre Diplôme ou Titre :

☐ Aucun Diplôme

ASHQ / Agent de service

☐ ASHQ ☐ Agent de service

Nombre d'année d'ancienneté :
(Joindre **ANNEXE 2** dûment complétée et signée par l'employeur)

Financement employeur : ☐ OUI ☐ NON
(Joindre l'attestation de financement et **ANNEXE 2** dûment complétée et signée par l'employeur)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document. Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier et j'accepte sans réserve le règlement qui régit la sélection d'admission. Je déclare avoir pris connaissance que les informations recueillies sur ce dossier font l'objet d'un traitement informatisé et que les résultats d'admission seront publiés sur le site internet du Centre Hospitalier Sud Francilien. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données du fichier qui me concerne, droit que je peux exercer auprès de l'Institut des Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Sud Francilien.

Fait à : Le : / / Signature :

DOCUMENTS A JOINDRE *

☐ Photo d'identité agrafée*	1
☐ 3 timbres autocollants (tarif en vigueur) *	2
☐ Photocopie recto/verso de la pièce d'identité ou titre de séjour (<i>valide à l'entrée en formation</i>) *	3
☐ Lettre de motivation manuscrite*	4
☐ Curriculum Vitae*	5
☐ Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français (Traduction effectuée par un traducteur assermenté auprès de la cour d'appel de Paris + attestation d'équivalence. *A demander au C.I.E.P – site internet : www.ciep.fr/enic-naric.fr Ou ☐ Le cas échéant copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale	6
☐ Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur ou des employeurs (<i>selon la situation du candidat</i>)	7
☐ Justificatifs valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'Aide-Soignant (<i>selon la situation du candidat</i>)	8
Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, joindre : ☐ Attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2*. A défaut, produire tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral. *A demander au C.I.E.P – site internet : www.ciep.fr/enic-naric.fr	9
☐ « VOTRE STATUT A L'ENTREE EN FORMATION » : ANNEXE 1*	10
☐ Attestation de financement de la formation de l'employeur ou organisme financier (<i>si prise en charge</i>)	11
☐ Pour les ASHQ ou Agents de service, joindre ANNEXE 2 dûment complétée et signée par l'employeur.	12
☐ Justificatif MDPH uniquement en cas de tiers temps : (<i>si concerné</i>) Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) – site internet : mdphe@cg91.fr	13
☐ Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (datant de moins de 4 ans ⇒ <i>Si obtention</i>) (<i>selon la situation du candidat</i>)	14

***Indique la liste des documents obligatoires**

A joindre au dossier dans l'ordre énuméré

INFORMATIONS IMPORTANTES 1/2

PERIODE D'INSCRIPTION	DU LUNDI 6 JUILLET AU VENDREDI 2 OCTOBRE 2026 - 23h59* (délai de rigueur) 1 DOSSIER PAR FORMATION A ENVOYER UNIQUEMENT PAR COURRIER* : IFPM du CHSF 40 avenue Serge Dassault 91106 CORBEIL-ESSONNES Cedex <i>* (Le cachet de la poste faisant foi)</i>
EPREUVE DE SELECTION	Du MARDI 15 SEPTEMBRE AU JEUDI 12 NOVEMBRE 2026 (Examen des dossiers et entretiens) ➤ Sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien, destinée à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. ➤ Rédaction sur place d'un écrit d'une dizaine de ligne pour les candidats non bacheliers ou non-inscrits aux épreuves du baccalauréat. ➤ Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession. ➤ Vous référez aux « Modalités d'admission conduisant au Diplôme d'Aide-Soignant (DEAS) ou d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) - RENTRÉE JANVIER 2026 » disponibles sur le site internet : www.chsf.fr Onglet ENSEIGNEMENT puis : INSTITUTS DE FORMATION
IMPORTANT	➤ Obligation de déclarer tous vos diplômes et titres professionnels obtenus. Ils détermineront d'une part votre cursus de formation (complet ou partiel) et d'autre part, votre statut financier éligible à la région ou autre prise en charge dont la prise en charge individuelle.
CONDITIONS	➤ La formation au diplôme d'Etat d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture est accessible sans condition de diplôme. ➤ Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. ➤ La formation est accessible par les voies suivantes : - La formation cursus partiel (tous les candidats titulaires d'un DEAP, TPADV, DEA, DEAES, DEAVS, TPASMS, DIPLOME D'ARM, DEAMP, CAFAD, MCAD, CAP AEPE et BAC ASSP ou SAPAT). - La formation initiale (tous les autres) - Accès direct pour les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés ou Agents de service*(justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 1 an effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes soit avoir suivi la formation de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté d'au moins 6 mois dans un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes. - La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE).
PLACES OUVERTES	Formation AS => 22 Dont 5 places pour les ASHQ/Agents de services* (cf. Annexe 1) Formation AP => 50 Dont 12 places pour les ASHQ/Agents de services* (cf. Annexe 1) <i>*Article 11 de l'arrêté du 07/04/2020 modifié, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux DEAS et DEAP</i>
AFFICHAGE DES RESULTATS	MARDI 17 NOVEMBRE 2026 à 10H00 Sur site internet : www.chsf.fr Onglet ENSEIGNEMENT puis : INSTITUTS DE FORMATION ☐ Je ne souhaite pas la diffusion de mon nom dans le cadre de la publication des résultats de sélection
CONFIRMATION D'INSCRIPTION	DATE LIMITE : JEUDI 19 NOVEMBRE 2026 (23h59) * Pour effectuer votre inscription administrative aux IFPM <i>* (Le cachet de la poste faisant foi)</i>
PRE-RENTRÉE AIDE-SOIGNANT-E	07 ET 08 DECEMBRE 2026 DE 8H30 à 17H00 PRESENCE OBLIGATOIRE LES 2 JOURS
PRE-RENTRÉE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	08 ET 09 DECEMBRE 2026 de 08H30 à 17H00 PRESENCE OBLIGATOIRE LES 2 JOURS
RENTRÉE SCOLAIRE	04 JANVIER 2027 à 08h30

COÛTS FINANCIERS DE LA FORMATION TARIFS 2026 (Sous réserve de modifications)	Statut à l'entrée en formation : Votre statut déterminera si vous êtes éligible ou non à une prise en charge financière par la région Ile de France, d'où l'intérêt d'étudier l'impact financier de la formation dans votre projet. La formation a un coût annuel, à savoir : Pour la formation Aide-Soignant-e : - Droit annuel d'inscription : - 110 € (A régler au moment de l'inscription) - Frais de formation (financement individuel) : - 7 000 € - Frais de formation (autres financements : employeurs ou organismes financeurs) : - 7 500 € Pour la formation auxiliaire de puériculture : - Droit annuel d'inscription : - 110 € (A régler au moment de l'inscription) - Frais de formation (financement individuel) : - 7 200 € - Frais de formation (autres financements : employeurs ou organismes financeurs) : - 7 700 € ⇒ Public dit « éligible région » (voir votre statut à l'entrée en formation) : notre institut de formation a signé une convention avec la Région Ile-de-France pour prendre en charge les formations, à l'exception des 110 € de droit annuel d'inscription qui restent à la charge du candidat.
DOSSIER MÉDICAL	⇒ Les candidats doivent répondre aux obligations vaccinales concernant les professionnels de santé pour l'entrée en formation. RAPPEL RÉGLEMENTAIRE Obligatoire ✚ Etre immunisé(e) contre la Diphtérie, le Tétanos, le Poliomyélite (DTP) et l'Hépatite B ✚ Concernant la Tuberculose <i>Le décret n° 2019-149 du 27/02/2019 a suspendu l'obligation vaccinale par le BCG pour les étudiants et les professionnels des métiers de santé. <u>Le test tuberculinique de référence reste toutefois maintenu.</u></i> ✚ Avoir bénéficié d'une IDR à 5UI de tuberculine : Tubertest (datant de moins de trois mois) Recommandé ✚ Rougeole – Varicelle - Hépatite A – Coqueluche - Grippe - Covid <i>L'obligation vaccinale contre la COVID-19 est suspendue par le décret n°2023-368 du 13 mai 2023.</i> ➤ L'admission des élèves en formation est subordonnée à la production du DOSSIER MÉDICAL COMPLET à fournir sous enveloppe à votre NOM, prénom et filière LE JOUR DE LA PRÉ-RENTRÉE. (Il vous sera transmis après votre confirmation d'inscription définitive.)
ENSEIGNEMENT	➤ Les cours sont dispensés aux IFPM (IFAS-IFAP-IFSI-IFMEM) au 2 Rue Pierre Fontaine – 91000 EVRY ➤ La formation se déroulera en présentiel mais aussi en distanciel (formation hybride). ➤ Vous devez prévoir un équipement informatique individuel (ordinateur) et une connexion internet afin de suivre la formation. ➤ Un minimum de compétences informatiques est recommandé

ANNEXE 1

VOTRE STATUT A L'ENTREE EN FORMATION

Vous allez entrer en formation, votre statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation.

⇒ **Cochez la case correspondante à votre situation**

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE PAR LE CONSEIL REGION ILE DE FRANCE

Vous devez être en formation initiale en cursus complet pour les formations Infirmier, Aide-soignant, Auxiliaire de Puériculture, Manipulateur en électroradiologie Médicale ou être en cursus partiel sur la formation Aide-Soignant ou Auxiliaire de Puériculture et être titulaire d'un baccalauréat professionnel ASSP, SAPAT ou d'un CAP « Accompagnant Educatif de la Petite Enfance ».

- ☐ Etre âgé de moins de 26 ans en poursuite d'étude sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) à l'exclusion des apprentis : **Joindre un certificat de scolarité**
- ☐ Etre âgé de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de deux ans avant le démarrage de la formation à l'exclusion des apprentis : **Joindre un certificat de scolarité**
- ☐ Avoir effectué un service civique qui s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation : **Joindre un justificatif**
- ☐ Etre demandeur d'emploi et inscrit sur les listes de France Travail : **Joindre un justificatif**
N° identifiant : Région Agence France Travail :
Adresse mail conseiller France Travail :
- ☐ Etre bénéficiaires d'un P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) : **Joindre un justificatif**
- ☐ Etre bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) : **Joindre un justificatif de la C.A.F.**
- ☐ Avoir effectué une passerelle post-bac quand les étudiants relèvent des critères d'éligibilité régionaux mentionnés ci-dessus
- ☐ Etre apprenants relevant du SPRF (Service Public Régional de Formation) : être sortis du système scolaire depuis moins de deux ans (à l'exception faite des apprentis), ne pas avoir obtenu de diplôme, titre ou certification et inscrits sur un parcours de formation complet en formation Aide-Soignant ou Auxiliaire de Puériculture. Sont concernés : les jeunes inscrits en mission locale, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les bénéficiaires de contrats aidés : **Joindre un justificatif**

NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR LE CONSEIL REGIONAL ILE DE FRANCE

- ☐ Pour la formation auxiliaire de puériculture en cursus partiel titulaire des diplômes suivant : DEAS, TPADVF, TPASMS, DEAES, ARM, AMBULANCIER
- ☐ Pour la formation aide-soignante en cursus partiel titulaire des diplômes suivant : DEAS, TPADVF, TPASMS, DEAES, ARM, AMBULANCIER, AMP
- ☐ Les agents publics (y compris en disponibilité)
- ☐ Les salariés du secteur privé
- ☐ Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions Pro
- ☐ Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation
- ☐ Les apprentis
- ☐ Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)
- ☐ Les médecins et les sages-femmes diplômés à l'étranger
- ☐ Aides spécifiques France travail (AIF ...), attention vos demandes sont à faire **un mois avant l'entrée en formation.**

DATE :

SIGNATURE :

ANNEXE 2

  	Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LES FORMATIONS CONDUISANT AUX DIPLOMES D'ETAT AIDE-SOIGNANT-E OU AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
--	---

**La sélection des ASHQ (Agents des Services Hospitaliers Qualifiés) ou
Agents de services pour un départ en formation est réalisé par l'employeur.**

A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

Attendus	Critères	Validation de l'employeur
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité.	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal.	
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et ouverture d'esprit.	
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer.	
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe.	
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale.	Maîtrise du français et du langage écrit ou oral.	
	Pratique des outils numériques.	
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique.	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables.	
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure.	
Capacités organisationnelles.	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail.	

NOM de l'employeur : _____

Date : _____

Signature et tampon employeur